

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2026

DIRECTION : DIRECTION DE L'URBANISME ET DES GRANDS PROJETS**09****OBJET : AVENANT N°13 AU CONTRAT RELATIF A L'AMELIORATION DE L'HABITAT AVEC SOLIHA YVELINES – EX PACT**

DELIBERATION	Voix pour	Voix contre	<u>A l'unanimité</u>
APPROUVEE PAR	Abstention(s)	Non-participation au vote	

ANNEXES : Avenant n°13 SOLIHA YVELINES + Compte rendu d'activité 2025

L'An deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-neuf heures
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Mme le Maire le vingt-trois juin deux mille vingt-six,
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine BERNO DOS SANTOS, Maire,

Présents :

MME Sandrine BERNO DOS SANTOS, MME Karine CONTE, M. Patrick MEUNIER, MME Samira TAFAT, M. David LUCEAU, MME Aurélie RENARD, M. Christophe SIMEONI, MME Virginie MESSMER, M. Marc LARTIGAU, M. Karim BOUKHIAR, MME Larissa GUILLEMET, M. Calvin BAGLAND, MME Nadyne BELVAUDE, M. Alain DAILLY, MME Claude GRAPPE, M. Guy MICHEL, MME Désirée KOFFI, M. Philippe DOMPEYRE, MME Céline ALLOUCHE, M. Bertrand LACOSTE, MME Valérie NADREAU, MME Corinne MORVAN, MME Aude LE GOUGUEC, M. Fabrice MOULINET, M. Jean-Pierre JUNG, M. Jonathan TAYAR, MME Elsa SOUSSI, M. Victor HAZARD, MME Berfine GULER, M. Karl OLIVE, MME Vanessa HUBERT, M. Eric ROGER, MME Sabrina DE BACKER, M. Antoine SALAMONE, MME Karine EMONET-VILLAIN, M. Stanislas SAMUEL, MME Béatrice LE BLAY, M. Rudy PRISO.

Absents excusés :

MME Hatice BARRE
M. Jean-Jacques NICOT
MME Sandrine RUHAUD
M. Nelson JESUS DE PEDRO
MME Aline SMAANI

Pouvoirs :

MME Hatice BARRE à MME Samira TAFAT
M. Jean-Jacques NICOT à MME Virginie MESSMER
MME Sandrine RUHAUD à MME Le MAIRE
M. Nelson JESUS DE PEDRO à M. Marc LARTIGAU
MME Aline SMAANI à MME Sabrina DE BACKER

Secrétaire : Christophe SIMEONI

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 43.

- - - - -

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR PATRICK MEUNIER

Depuis 1986, la Ville de Poissy a contractualisé avec le PACT des Yvelines pour une mission d'assistance aux particuliers au niveau de l'habitat. En 2011, un nouveau contrat a été signé.

Cependant, depuis la fusion des Fédérations Nationales PACT et HABITAT et DEVELOPPEMENT, le PACT des Yvelines est devenu le 17 décembre 2015, SOLIHA Yvelines. Au niveau national, le réseau SOLIHA est important puisqu'il regroupe 197 associations.

Comme avec le PACT, SOLIHA est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des organismes publics et privés qui apportent leurs concours à l'amélioration de l'habitat et à l'adaptation des logements du parc privé.

Ce contrat, entre la Ville de Poissy et SOLIHA, porte sur une mission d'information de conseil, d'assistance aux propriétaires et locataires de Poissy, pour leurs projets de réhabilitation, d'amélioration (travaux d'économie d'énergie par exemple), et d'adaptation de leur logement et plus particulièrement dans l'accompagnement des dossiers de demandes de subventions.

En signant ce contrat, la Ville de Poissy participe comme les autres années aux frais à hauteur de 245 euros engagés par SOLIHA Yvelines pour l'élaboration des dossiers aboutissant à des travaux, et à hauteur de 96 euros pour les dossiers non aboutis, mais ayant fait l'objet d'une visite attestée d'un technicien.

Ainsi, au niveau de l'année 2025, 9 dossiers ont été traités par SOLIHA sur la ville de Poissy et tous les dossiers ont fait l'objet de travaux. L'année 2025 est donc bien meilleure que l'année précédente qui avait vu une chute des dossiers traités.

Ces travaux ont trait essentiellement à des travaux d'adaptations de salles de bains, la pose de fenêtres et volets ainsi que de l'isolation par l'extérieur. La totalité des dossiers concerne des personnes modestes et très modestes selon les critères de l'ANAH, et très souvent des retraités.

Le montant total de ces travaux, pour l'année 2025 est conséquent puisqu'il s'élève 149 913 euros, avec un montant global de subvention de 103 494 euros, soit un taux de subvention de 68 % qui est important par rapport aux années précédentes. Les subventions proviennent essentiellement de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Il convient de préciser que la ville de Poissy participe donc au dispositif pour un montant total annuel de 2205 euros soit un montant très faible eu égard aux sommes de subventions obtenues.

Il est donc nécessaire maintenant de renouveler par avenant n° 13 le contrat avec SOLIHA Yvelines concernant une mission d'assistance aux particuliers pour l'amélioration de l'Habitat, avec le maintien de 20 dossiers par an.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la reconduction de ce contrat par l'avenant n° 13 et d'autoriser Madame le Maire à le signer.

- :- :- :- :-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le contrat avec le PACT des Yvelines du 2 août 2011, et ses avenants successifs, concernant une mission d'assistance aux particuliers pour l'amélioration de l'habitat,

Vu la fusion entre les Fédérations Nationales PACT et HABITAT DEVELOPPEMENT,

Vu la création de SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat),

Vu la proposition de SOLIHA Yvelines d'un avenant n°13 portant sur l'année 2025

Vu le projet d'avenant

Considérant le bilan de l'année 2025 de ce contrat et la somme de 2205 euros qu'il convient de payer

Considérant l'intérêt de ce contrat pour l'amélioration des logements des Pisciacais,

Vu l'avis de la commission environnement, urbanisme et travaux,

LE CONSEIL,

Vu le rapport

Vu l'avenant n°13

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De reconduire pour un an, par avenant n°13 le contrat relatif à l'amélioration de l'habitat avec SOLIHA Yvelines, et de maintenir à 20 le nombre prévisionnel des dossiers financés et d'approuver le bilan 2025.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant ci-annexé.

Article 3 :

De préciser que la dépense afférente à ce contrat, est inscrite au budget de l'année 2025.

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78011 Versailles cedex - <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Article 5 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**



Sandrine BERNO DOS SANTOS

CONTRAT RELATIF à l'AMÉLIORATION de l'HABITAT

Avenant n° 13

au contrat du 2 août 2011

ENTRE

La Municipalité de POISSY représentée par sa Maire, Mme BERNO DOS SANTOS, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du

d'une part,

ET

SOLIHA Yvelines Essonne, dont le siège social se trouve au 3, rue Porte de Buc - 78000 Versailles, représenté par sa Directrice, Madame Di COSTANZO,

d'autre part,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour but de renouveler le contrat dont l'objet a été défini dans l'article 1 du contrat du 2 août 2011.

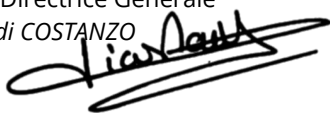
Article 5 : Durée du Contrat

Le présent contrat s'applique pour l'année 2025 et sera ensuite renouvelable suite à la transmission du bilan de l'année écoulée, par avenants successifs.

Les autres articles demeurent inchangés.

Poissy, le

Pour SOLIHA Yvelines Essonne
La Directrice Générale
C. di COSTANZO



Pour la Ville
La Maire,
S. BERNO DOS SANTOS

Nombre de dossier	Date d'ouverture du dossier	NOM	Prénom	Adresse du Logement	Commune	Facturation année en cours	A : actif - R : retraité H : handicapé I : handicapé retraité	Statut	Nbre d'occupant	plafond ANAH PO	privatif ou copropriété	Nature des travaux	Montant des travaux TTC	Subventions		TOTAL financements	Apport personnel	Date Notification d'accord
								PO = Propriétaire occupant Loc = Locataire HPO = Hébergé chez un PO HILOC = Hébergé chez un Loc						ANAH	Aides Diverses			
1	13/04/2023	BRANDIBAS	Marie et Claude	141 BOULEVARD ROBESPIERRE	POISSY	245,00	R	PO	2	Très Modeste	Privatif	Monte-escalier	3 810,00	2 520,00	471,06	2 991,06	818,94	22/04/2025
2	21/03/2025	FLAMME	Christine	10 RUE GABRIEL CHARTIER	POISSY	245,00	R	CO	1	Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	7 839,26	3 563,00		3 563,00	4 276,26	17/09/2025
3	18/04/2024	GRACA	Sylvie	1 RUE DU PARC DE BETHEMONT	POISSY	245,00	A	PO	2	Très Modeste	Privatif	Menuiseries : fenêtres, volets, portes Isolation par l'exterieur	63 818,38	53 615,00		53 615,00	10 203,38	23/09/2025
4	18/03/2025	KEBE	Monique	13 AVENUE DES URSULINES	POISSY	245,00	R	CO	1	Très Modeste	Privatif	Menuiseries : fenêtres, volets, portes	3 100,00	1 973,00		1 973,00	1 127,00	16/05/2025
5	22/03/2024	MANAIA	HELENA	18 AVENUE DU CEP	POISSY	245,00	R	PO	1	Très Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	13 685,98	8 709,00		8 709,00	4 976,98	16/05/2025
6	25/03/2024	PARLANGE	Annick	38 BIS BOULEVARD ROBESPIERRE	POISSY	245,00	R	PO	1	Très Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	15 710,99	8 018,00		8 018,00	7 692,99	01/07/2024
7	23/08/2024	PINEL	Elisabeth	17 RUE MARYSE BASTIE	POISSY	245,00	R	CO	1	Très Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	14 687,07	9 346,00		9 346,00	5 341,07	09/12/2024
8	24/06/2024	SABRIE PONTHEOREAU	Jocelyne	22 AVENUE DU CEP	POISSY	245,00	R	PO	1	Très Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	18 475,95	11 757,00		11 757,00	6 718,95	06/11/2024
9	17/07/2025	SIFFERT	Christiane	39 BOULEVARD VICTOR HUGO	POISSY	245,00	R	PO	1	Modeste	Privatif	adaptation de la salle de bains	8 785,30	3 993,00		3 993,00	4 792,30	04/12/2025
TOTAL FACTURATION 2025						2 205€							149 913€	103 494€	471€	103 965€		

Accusé de réception en préfecture
078-217804988-20260629-CM_20260629_09-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Document publié sur le [site de la ville](#) le 01/07/2026